

**DOMMARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°57-2026**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX**

**Le 2 JUIN A VINGT HEURE TRENTE MINUTES**

**Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.**

**Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 27 mai 2026**

**Affichage Mairie : Mercredi 27 mai 2026**

**PRESENTS :** M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

**ABSENTS EXCUSES :** M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine

**Secrétaire de séance :** Catherine LAVET

**Objet : Renouvellement de la Convention d'achat de places en crèche :**

**Rapporteur :** Catherine LAVET

**Vu** la délibération n°47-2023 en date du 27 juin 2023 relative à la convention d'achat de places en crèche au sein de la crèche DOM D'API.

**Vu** la convention présentée en séance,

**Considérant** que la Mairie de Dommartin souhaite maintenir sa politique petite enfance et sociale en permettant aux familles Dommartinoises les plus modestes (Tranche 1 et 2 de la CAF) de bénéficier de tarifs préférentiels précisés au règlement de fonctionnement de la structure.

**Considérant** que la société gestionnaire OPTI BB s'engage à examiner de manière prioritaire les demandes d'accueil des enfants de la commune de DOMMARTIN à hauteur de 10 places. Une priorité est donnée aux familles ayant des revenus fiscaux en tranche 1 et tranche 2 puis en tranche 3

**Considérant** que la société gestionnaire OPTI BB s'engage à communiquer les inscriptions des enfants de la commune de DOMMARTIN au fur et à mesure de leur inscription, et au moins une fois par an.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention avec les gestionnaires OPTI BB afin d'acheter 10 places au sein des 3 crèches gérées par la société OPTI BB sur le DOMMARTIN pour un montant de 80 400€ TTC par an pendant 3 ans.

Le versement de la participation financière de 80 400€ TTC sera effectué trimestriellement à terme à échoir par virement bancaire sur le compte de la SARL OPTI'BB :

- Le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année (réservation Berceaux septembre /octobre/ novembre) : 20 100€

- Le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année (réservation Berceaux décembre/ janvier/ février) : 20 100€
- Le 1<sup>er</sup> mars de chaque année (réservation Berceaux mars/ avril/ mai) : 20 100€
- Le 1<sup>er</sup> juin de chaque année (réservation Berceaux juin/ juillet/ août) : 20 100€

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention avec les gestionnaires OPTI BB afin d'acheter 10 places au sein des 3 crèches gérées par la société OPTI BB sur le DOMMARTIN pour un montant de 80 400€ TTC par an pendant 3 ans.

- DIT que Monsieur le Maire est chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

